

N° d'ordre

**ABANDON DU DROIT DE CHASSE
ET DE REGULATION DES ESPECES
SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS**

Je soussigné (1)

propriétaire, demeurant à (2)

.....

Déclare abandonner purement et simplement le droit de chasse exclusif et de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur les territoires (dont je suis le propriétaire) indiqués sur la feuille au verso du présent document (ou sur l'extrait de la matrice cadastrale en annexe du présent document). Chaque feuille annexe doit être signée par toutes les parties prenantes.

à (3).....

demeurant (2).....

Le présent abandon est établi pour une période deannée(s), commençant

le.....20..... pour finir le 20.....

Au terme de cette période, cet abandon sera renouvelé par tacite reconduction. Toute résiliation n'est recevable que si elle est adressée au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31 août, étant précisé que s'agissant d'un contrat à durée déterminée, la résiliation ne prendra effet qu'à l'expiration de la période d'abandon en cours.

En cas de décès du propriétaire ou de vente partielle ou totale, le présent abandon sera résilié de plein droit à la fermeture générale de la saison de chasse en cours.

Le propriétaire et le preneur s'engagent à avertir la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, de la dénonciation du présent abandon du droit de chasse et de destruction sous délai de 15 jours.

Fait le20.....

Le preneur

M.....

Signature

Le propriétaire

M

Signature

L'apposition de la signature sur ce document implique un engagement sur l'honneur de l'exactitude des indications y afférant.

(1) Nom, Prénom - (2) Adresse complète - (3) Préciser le nom et prénom, ou l'intitulé exact de la société ou association
Le propriétaire laisse toute latitude au preneur pour effectuer les arrangements de territoire dans le cadre d'un protocole écrit et approuvé par la FDCV.

